

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD82

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 33

À l'alinéa 7, après la référence :

« L. 429-2 »,

insérer les mots :

« du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.